



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Baisse des dotations

Des contreparties indispensables



Suite à l'annonce sans aucune concertation préalable, du doublement de la baisse des dotations aux collectivités territoriales, j'ai demandé au Premier ministre de suspendre cette décision et d'engager une véritable négociation. Cette baisse, de 4,5 milliards entre 2013 et 2015, constitue un véritable coup de massue, au moment même où 2 milliards d'euros

de charges nouvelles sont imposées à nos collectivités : augmentation du taux de cotisation de retraite des agents, augmentation du taux de TVA, réforme des rythmes scolaires, etc.

Par cette mesure brutale, les collectivités locales seront condamnées à réduire les services qui répondent à une attente forte de nos concitoyens mais également leurs investissements qui assurent à eux seuls 50 % du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment et des travaux publics. Moins d'investissements, c'est moins d'activité économique et moins d'emploi dans nos territoires.

Au nom de l'AMF, j'ai toujours tenu un discours de vérité quels que soient les gouvernements. Les maires sont conscients de l'indispensable retour à l'équilibre de nos finances publiques et prêts à y participer. Les collectivités ont d'ailleurs stabilisé leurs effectifs depuis 2009 et engagé une forte mutualisation des services tout en subissant le gel de leurs dotations depuis 2011.

Mais cette démarche doit être conduite, de manière concertée, dans le cadre de l'élaboration d'un véritable pacte financier portant sur l'ensemble des relations financières entre l'Etat et les collectivités, notamment les normes et les politiques publiques impactant les collectivités. Aussi, avec André Laignel, nous avons défendu cette position responsable lors de la conférence nationale sur les finances locales à Matignon.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Projet de loi décentralisation

Au vu des éléments connus à ce stade et qui ne lui ont pas été transmis officiellement, l'AMF déplore le recul des libertés locales et une conception rigide de l'intercommunalité. Les communes y sont souvent marginalisées ou réduites à la fonction d'exécutante.

L'établissement de schémas régionaux ou départementaux ne pourra fonctionner que dans une démarche de co-élaboration ; les communes ou leurs groupements doivent être associés à la gouvernance des schémas d'autant que leur contenu s'imposerait à eux, avec parfois des effets financiers pénalisants.

Le rôle du bloc communal doit être clairement affirmé dans l'organisation et la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires. Le transfert des ouvrages de protection des inondations ne peut être décidé sans prévoir les enjeux liés à leur gestion.

Préserver l'autonomie du bloc communal

Pour l'AMF, le développement de l'intercommunalité doit se faire selon le principe de subsidiarité et en complémentarité avec l'action des communes. Attachée à la libre définition de l'intérêt communautaire par les élus, l'AMF est opposée à toute suppression de cette notion en matière de développement économique, de politique de la ville, de voirie dans les communautés d'agglomération notamment, ce qui entrainera des transferts en bloc insécable, préjudiciables bien souvent



à une action publique de proximité réclamée par les citoyens. De plus, l'AMF est réservée sur le transfert obligatoire des compétences assainissement, gestion des milieux aquatiques et promotion du tourisme aux communautés quelle que soit leur taille, sans l'accord préalable des élus. Si l'échelle intercommunale peut être pertinente, dans certain cas, pour élaborer un PLU, l'AMF considère que la décision de transférer le PLU doit relever des élus concernés. Elle demande que cette question soit examinée dans le cadre du projet de loi à venir sur l'urbanisme et le logement. L'AMF promeut l'objectif du renforcement de la mutualisation des services au sein du bloc communal, elle considère cependant que ses modalités doivent être adaptées à chaque contexte local et que le degré de mutualisation ne peut pas être normalisé.

Enfin, l'AMF demande l'institution d'un conseil consultatif des maires, dans les intercommunalités aux compétences très intégrées, chargé de débattre des projets communautaires et s'oppose à la création de conseils de territoire dans les métropoles.



LA VIE DE L'AMF

Finances
Baisse des dotations
P.2

PARTENARIATS

Environnement
Pesticides
P.3

PRATIQUE

Elections
Financement et communication
P.5

BLOC NOTE

Ecole
Rythmes scolaires
P.6

Politique de la Ville

Une délégation de l'AMF, composée de Jacques Péliissard, André Laignel, Stéphane Beaudet et François Pupponi, a été reçue le 14 février dernier par François Lamy, ministre délégué auprès de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, chargé de la ville. Les élus ont fait part des attentes des maires en matière de politique de la ville, à l'issue de cinq mois d'une concertation nationale. De nombreux points d'accord entre l'AMF et le ministère ont été dégagés : resserrement de la géographie prioritaire (100 quartiers au maximum), mobilisation accrue du droit commun, « portage et pilotage de la politique de la ville privilégiant l'intercommunalité ».

Un point fait toutefois débat, celui de la libre définition de l'intérêt communautaire de la politique de la ville, l'avant-projet de loi de décentralisation actant en effet une compétence exclusive de l'intercommunalité. « Cela conduirait à ce que les communes concernées ne soient cosignataires du contrat avec l'Etat, qu'au seul titre de maîtres d'œuvre, en quelque sorte d'exécutants du contrat intercommunal », ont expliqué les élus.

« On peut comprendre qu'il soit nécessaire dans certains territoires de forcer la main des communautés pour les engager dans une politique de solidarité d'agglomération en faveur des quartiers déshérités mais une telle mesure ne correspond pas à la réalité aujourd'hui du terrain et au rôle que jouent les communes », a argumenté la délégation de l'AMF.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une délégation sénégalaise, conduite par Aly Lo, président de l'Union des associations d'élus locaux du Sénégal, des membres du cabinet de la ministre de l'Aménagement du territoire et la DGCL sénégalaise, a été reçue par Jacques Péliissard, président de l'AMF et Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général. Les échanges ont porté sur l'acte III de la décentralisation actuellement en discussion en France et en projet au Sénégal.

Dotations : l'AMF alerte le Premier ministre

Jacques Péliissard, président de l'AMF, et André Laignel, premier vice-président délégué, ont été reçus ce jour par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Cette rencontre préparatoire à la conférence des finances publiques du 12 mars 2013 répond à une demande forte de l'AMF qui réclamait l'ouverture urgente d'une véritable négociation sur les finances publiques locales.

Si l'AMF a toujours été consciente que les collectivités devaient contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, elle a regretté auprès du Premier ministre la méthode du gouvernement pour annoncer la baisse de 4,5 milliards d'euros de dotations aux collectivités locales entre 2013 et 2015. L'AMF souhaite que l'Etat stoppe la course à la norme coûteuse et cesse d'imposer par ses politiques de nouvelles charges aux collectivités. Dans ce cadre, l'AMF demande

une étude d'impact financier du projet de loi décentralisation afin de s'assurer qu'il aboutira bien à l'objectif global de maîtrise des dépenses publiques.

Sur le plan des recettes, l'AMF a indiqué au Premier ministre son opposition à toute remise en cause du système fiscal des communes et des intercommunalités, déjà profondément réformé en 2010, sous peine que celles-ci ne puissent plus assumer les services vitaux et les investissements attendus par la population.

Elle demande aussi que toute réduction des dotations qui serait décidée soit équitablement répartie entre les différents niveaux de collectivités.

Jacques Péliissard et André Laignel attendent de la conférence des finances publiques une discussion franche et objective sur les politiques publiques impactant les budgets locaux.

EN BREF

Très Haut Débit

L'Etat a présenté sa stratégie nationale du déploiement du très haut débit le 28 février dernier. Au préalable, un projet de « feuille de route » gouvernemental avait fait l'objet d'une consultation à laquelle l'Association des maires de France a apporté sa contribution. Elle a profité de cette occasion pour réaffirmer la place et le rôle moteur des communes et des intercommunalités dans l'aménagement numérique du territoire. L'AMF a ainsi demandé le maintien de leur compétence pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques, leur représentation dans l'ensemble des instances de pilotage envisagées ainsi que leur association à l'élaboration des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique.

L'AMF a ensuite pris acte de la volonté du gouvernement de ne pas remettre fondamentalement en cause l'architecture du précédent programme national du THD et souligné les avancées du nouveau projet. Enfin, l'AMF a réitéré sa demande d'une dotation

pérenne et suffisante du fonds de financement des déploiements.

Informations sur www.amf.asso.fr/Réf.BW7900

Fonds structurels 2014-2020

Alors que les chefs d'Etat européens ont trouvé le 7 février un accord de compromis sur le budget de l'Union européenne, l'Association des maires de France a contribué à la concertation organisée par la DATAR visant à préparer l'accord de partenariat, sorte de contrat entre la France et la Commission européenne, qui définira les orientations stratégiques guidant la mise en œuvre des fonds pour la période 2014-2020. Elle a rappelé à cette occasion que ces fonds devaient concerner tous les territoires et que l'association des collectivités locales à chaque étape de la mise en œuvre était une nécessité pour que ces fonds correspondent réellement aux besoins des territoires. L'AMF participera aux séminaires thématiques prévus en mars.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur www.partenariat20142020.fr.

ENVIRONNEMENT PESTICIDES



La Semaine pour les alternatives aux pesticides vise à informer les collectivités et le grand public sur les impacts des pesticides de synthèses sur l'environnement et la santé et à promouvoir des alternatives. Sa 8^e édition invite tous acteurs souhaitant

promouvoir des solutions alternatives à participer et à organiser des événements partout en France entre le 20 et le 30 avril 2013 : conférences-débats, ateliers, stands, marches, projections de films, visites, démonstrations, animations pédagogiques, repas bio, fermes ouvertes, spectacles... Les communes et les particuliers sont invités à inscrire leurs événements sur le site dédié jusqu'à la veille du lancement de la Semaine des alternatives aux pesticides.

CONTACT www.semaine-sans-pesticides.com

CULTURE JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART



Du 5 au 7 avril 2013, ces Journées inviteront le grand public à partir à la rencontre des professionnels et artisans d'art : dentelliers, doreurs, céramistes, souffleurs de verre, restaurateurs de tableaux ou de vitraux...

C'est l'occasion de découvertes inédites en entrant dans les coulisses de ces métiers peu connus. Au programme : plus de 3 000 ateliers à visiter, de nombreuses démonstrations de savoir-faire, des portes ouvertes dans les centres de formation, des expositions, conférences ou colloques...

CONTACT www.institut-metiersdart.org

CITOYENNETÉ PRIX ANACEJ

Les Prix Anacej des jeunes citoyens récompensent chaque année les actions réalisées par des enfants et des jeunes, âgés de 7 à 25 ans, dans le cadre de dispositifs de participation et/ou concertation mis en place au sein des collectivités locales. Six prix seront alors remis selon le type de collectivité et un septième récompensera des dispositifs de participations particulièrement innovants. La date limite de remise du dossier de participation est fixée au 12 avril 2013.

CONTACT www.anacej.asso.fr

ACCESSIBILITÉ VOIRIE

« Vers des espaces publics plus sûrs et partagés », ce colloque du 27 mars 2013 a pour objectif de mettre en évidence les complexités de la ville autour des expériences et des réalisations des acteurs de la voirie, qu'ils soient collectivité locale, transporteur, autorité organisatrice de transport, gestionnaire d'établissement recevant du public, etc. C'est à travers trois tables rondes que des élus, des représentants du monde du transport, des services techniques des collectivités locales, des experts, des géomètres, des usagers et le réseau technique et scientifique du ministère du Développement durable pourront débattre.

CONTACT dma.sg@developpement-durable.gouv.fr

BIODIVERSITÉ FÊTE DE LA NATURE



La Fête de la nature est un événement national et grand public réunissant près de 1,5 millions de participants. Chaque année, associations, collectivités et particuliers sont

invités à organiser des manifestations à l'échelle de leur territoire et selon leurs compétences. L'édition 2013 propose de partir à la découverte des « petites bêtes » et insectes en tout genre.

Les événements respectant la charte Fête de la nature recevront le label "manifestation labellisée" et intégreront à ce titre la programmation officielle.

CONTACT www.fetedelanature.com

PROTECTION SOCIALE MNT

Le 5 avril 2013, la Mutuelle nationale territoriale organise à Paris sa deuxième conférence nationale de protection sociale sur le thème « Généraliser la couverture prévoyance et améliorer la santé au travail des territoriaux ». La MNT propose notamment de se questionner sur la généralisation d'une couverture prévoyance obligatoire. Cette conférence sera aussi l'occasion de remettre les trophées Prix Santé au Travail 2012.

CONTACT www.mnt.fr

AGENDA

18 MARS

Groupe de travail Habitat indigne

19 MARS

Commission Urbanisme

20 MARS

rencontre avec Michèle Bellon, présidente d'ERDF *

26 MARS

Commission des Finances et de la fiscalité locales

27 MARS

- Bureau de l'AMF
- Journée Villes amies des enfants *

3 AVRIL

- Participation au colloque de la Fédération nationale des travaux publics *
- Groupe de travail TIC

9 AVRIL

- Participation aux Assises de l'Association des maires d'Ile-de-France *

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



ZRR

RÉVISION DE LA LISTE

L'arrêté du 4 décembre 2012 constatant le classement des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) a reconduit la carte établie depuis 2009. Pourtant, cette liste devrait être révisée chaque année afin de tenir compte des évolutions démographiques et socio-économiques des communes. Environ 13 000 communes sont concernées par ce zonage. Les ZRR regroupent les territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : déclin démographique, déclin de population active et forte proportion d'emplois agricoles. De nombreuses communes sont en attente d'une nouvelle carte, comme celles qui sont entrées récemment en intercommunalité, condition afin de pouvoir bénéficier

des avantages fiscaux des ZRR. La réactualisation des seuils démographiques figurant dans le décret relatif aux ZRR permettra d'obtenir une nouvelle liste de communes. En effet, l'arrêté est pris sur la base d'un décret datant de 2005. Un nouveau projet de décret a été rédigé : environ 1 000 communes sortiraient de la liste pour en faire rentrer 1 000 autres. L'AMF a demandé au ministre de l'Égalité des territoires qu'une période transitoire soit prévue pour les communes qui auraient des projets en cours et pour lesquels il n'y aurait pas encore de décision d'octroi des exonérations au moment de l'application du futur classement.

Référence : arrêté NOR PRMR1240916A du 4 décembre 2012



CONTRATS AIDÉS

TRANSFERT DES PERSONNELS

Dans une circulaire du 16 janvier 2013, la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) programme, pour le 1^{er} semestre 2013, 170 000 CUI-CAE pour le secteur non marchand. Toutefois, avec la mise en place des emplois d'avenir, les CUI-CAE sont recentrés en priorité vers les demandeurs d'emplois de très longue durée (18 mois d'inscription à Pôle emploi dans les 24 derniers mois) et de longue durée, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle) et toute personne durablement éloignée de l'emploi.

Outre les conseils généraux pour les bénéficiaires du RSA, les missions locales, bien que mobilisées

sur les emplois d'avenir, continueront à bénéficier des CUI-CAE pour leur permettre notamment de renouveler les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2013.

La durée de travail restera souple, allant de 20 heures (voire quelques heures pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et pour lesquelles une durée inférieure à 20 h constitue le seul moyen d'accéder à l'emploi) jusqu'à la durée légale de travail, soit 35 heures.

La circulaire préconise également un allongement de la durée du contrat si le parcours du bénéficiaire permet une insertion durable. La durée moyenne d'un CUI-CAE est d'environ 9 mois.

Référence : Circulaire DGEFP n°2013-01



FINANCES LOCALES

EMPRUNTS TOXIQUES

Le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre s'est prononcé récemment en faveur du conseil général de la Seine Saint Denis dans un litige relatif à trois contrats de prêts souscrits auprès de Dexia. Dans un arrêt du 8 février 2013, le TGI a considéré comme nulles les clauses fixant les taux d'intérêts applicables aux trois prêts litigieux. Si le juge n'a pas retenu le défaut de conseil de Dexia, c'est un moyen de forme qui a motivé sa décision. Le juge a considéré que le taux effectif global (TEG) aurait dû figurer sur le fax de confirmation qui fixe le taux applicable et est envoyé

préalablement à la signature du contrat. Seule la clause fixant le taux d'intérêt est nulle, dès lors, la collectivité conserve le prêt mais se voit substituer au taux d'intérêt calculé sur la base de la clause contractuelle le TEG, actuellement de 0,71 %. Ce jugement a un effet rétroactif sur les contrats, Dexia devra donc rembourser au conseil général le trop-perçu depuis l'origine des prêts. Ce premier jugement au fond pourrait faire des émules dès lors que les fax de confirmation utilisés par les banques ne contiennent pas systématiquement le TEG.



INDEMNITÉS DE FONCTION

COTISATIONS SOCIALES

Pour rappel, l'article 18 de la loi du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale affine tous les élus locaux au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques et assujettit les indemnités de fonction de certains d'entre eux aux cotisations de sécurité sociale (si le montant cumulé d'indemnités dépasse 1 543 € brut par mois).

Les élus fonctionnaires ou salariés qui ont cessé leur activité professionnelle pour se consacrer à leur mandat ne sont pas impactés.

Cette réforme, applicable au 1^{er} janvier 2013, nécessite un décret d'ap-

plication (fixant le seuil d'assujettissement et les taux de cotisations) et une circulaire (indispensable à son application).

Le projet de décret, repoussé par la Commission consultative d'évaluation des normes le 7 février, a été réexaminé le 7 mars, avec une publication probable dans la foulée, a priori en même temps que la circulaire. Les cotisations pourraient donc être prélevées dès fin mars avec effet rétroactif.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf CW 11587

Référence : article 18 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012

Elections : financement et communication

A compter du 1er mars 2013, les règles relatives au financement des campagnes électorales des candidats s'appliquent.

A un an des élections municipales de mars 2014, une note de l'AMF, téléchargeable pour ses adhérents, fait le point sur le financement des campagnes électorales des candidats et la communication des communes et EPCI en période préélectorale. Ce document rappelle la législation en vigueur et l'illustre par de nombreuses jurisprudences.

Dès le 1^{er} mars 2013, dans les communes de 9 000 habitants et plus, les candidats doivent désigner un mandataire financier et établir un compte de campagne. Sur le financement de la campagne, tout candidat peut obtenir un don d'une personne physique n'excédant pas 4 600 €. En revanche, les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent

participer au financement de la campagne d'un candidat.

A compter du 1^{er} septembre 2013 et jusqu'au jour de l'élection, les actions de communication mises en œuvre par la commune ou l'EPCI sont encadrées. Sont ainsi concernés les bulletins municipaux avec notamment l'éditorial de l'exécutif et les tribunes politiques, les inaugurations, les cartes de vœux et les modes de communication électronique (sites internet, blogs et comptes Facebook ou Twitter).

Au final, en cas de recours, ce sera au juge électoral d'apprécier, à l'issue des élections, s'il y a eu respect ou non des règles applicables en matière de communication et de financement électoral.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf CW 11754

AVENIR DES SOUS-PRÉFECTURES AUDITION DE L'AMF

Dans le cadre de la mission lancée par le ministre de l'Intérieur sur l'avenir des sous-préfectures, l'AMF a été auditionnée sur la base d'une enquête effectuée auprès des associations départementales de maires. Les élus ne montrent pas un « attachement excessif » au statut quo actuel. Si la disparition éventuelle de sous-préfectures peut être perçue comme un éloignement supplémentaire par rapport aux centres de décision, les élus se prononcent pour un maillage des sous-préfectures correspondant à des territoires et des problématiques bien identifiés.

Ils demandent la création d'antennes de préfecture dans des lieux plus fonctionnels avec la mise en place de sous-préfets mobiles qui assureraient des permanences. La mission de conseil du sous-préfet auprès des élus doit être renforcée alors qu'elle est souvent perçue comme un contrôle. Il est nécessaire d'adapter le métier pour renforcer son rôle d'animateur du déve-

loppement économique local. Le renforcement de la présence des sous-préfets à la ville en zone urbaine et l'exercice par les sous-préfets de missions territoriales qui pourraient leur être confiées par les préfets de région, comme l'instruction des dossiers de fonds structurels est également mis en exergue dans l'enquête.

SÉMINAIRE CLUB DES PLUI

Le club des PLUi organise le 3 avril prochain son deuxième séminaire d'échanges. Ce club, initié par le ministère de l'Égalité des territoires et du logement, a vocation à être un lieu d'accompagnement et d'échange des lauréats de l'appel à projet national PLUi. L'AMF fait partie du comité de pilotage aux côtés du CERTU, de l'AdCF, de la FNAU et de l'ACUF, et participe à l'organisation de ce séminaire qui sera clôturé par Cécile Dufлот. A l'ordre du jour : les projets de loi en cours (décentralisation, urbanisme), la procédure de co-construction du PLUi, la nouvelle gouvernance du PLUi intégrateur...

Groupe de travail Logement

Le groupe de travail logement de l'AMF, réuni le 21 février, a examiné les premières orientations de la réforme du mode d'attribution des logements sociaux. Sensibles au souci du ministère d'améliorer la transparence des attributions, les maires se sont opposés, de façon unanime, à toute proposition qui réduirait leur rôle dans les commissions d'attribution. Ils demandent au contraire une augmentation de leur pouvoir de décision : dans la gestion de leurs contingents réservataires, pour mieux gérer le peuplement de leur commune.

APC : revalorisation des indemnités

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'indemnité mensuelle forfaitaire pour les agences postales communales (APC) s'élève à 990 €. Pour les agences postales communales situées dans une zone de revitalisation rurale, dans une zone urbaine sensible ou pour les agences postales intercommunales, ce montant est fixé à 1 116 €.

S'agissant des relais poste, le montant de la rémunération forfaitaire s'élève à 313 € et à 370 € pour ceux situés en ZRR et en ZUS.

Création d'un Eco- organisme

Le 31 décembre 2012, l'éco-organisme Valdélia a été agréé pour la gestion des déchets d'ameublement professionnel. Il prendra en charge les déchets issus de trois types d'éléments d'ameublement : le mobilier de bureau, le mobilier de collectivités (y compris le mobilier hospitalier) et le mobilier d'agencement (commerces, tertiaire et cafés, hôtels, restaurants).

Contact : <http://valdelia.org/>



Première guerre mondiale

La Mission du Centenaire de la Première guerre mondiale, dont l'AMF est membre fondateur, vient d'ouvrir son site.

Présentation des comités départementaux, conditions d'octroi du « label centenaire », préparation du tourisme de mémoire pour la France comme pour les anciens pays belligérants, événements culturels en préparation ou actions pédagogiques à développer... figurent sur ce site très complet, permettant de s'informer mais aussi de préparer les commémorations.

CONTACT www.centenaire.org



Haut débit

La disponibilité de connexions haut-débit à prix raisonnable figure en tête des critères d'implantation des entreprises... mais aussi de l'installation de nouveaux habitants. Quelle est la stratégie des opérateurs et collectivités ? Quels sont les moyens dont disposent les maires pour résorber des trous de couverture ?

Pour tenter de répondre à ces questions, Mairie 2000, en lien avec l'Association des maires de la Côte-d'Or, proposera une réunion d'information à Sombrenon le 22 mars prochain.

CONTACT mairie2000@amf.asso.fr



5^{es} assises franco-québécoises

Les 5^{es} assises franco-québécoises de la coopération décentralisée se tiendront à Lévis (Québec), du 26 au 28 mai 2013. Portant principalement sur l'économie sociale et solidaire, elles seront l'occasion de faire le point sur les partenariats existants et d'en lier de nouveaux. Vous trouverez plus d'informations et pourrez procéder à vos inscriptions en ligne sur le site dédié :

www.5assisesfrancoquebecoises.ca



Rythmes scolaires

Suite à la publication du décret du 24 janvier 2013, une note de l'AMF explique les conditions d'application de la réforme des rythmes scolaires. Elle distingue le temps scolaire obligatoire pour l'enfant du temps

périscolaire non obligatoire pour celui-ci, qui débute dès la fin des cours. Il appartient aux communes et EPCI d'organiser ce temps périscolaire dans le cadre ou non d'un projet éducatif territorial. Celui-ci est nécessaire pour l'obtention des dérogations pour le samedi matin, l'amplitude horaire des cours et pour l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires.

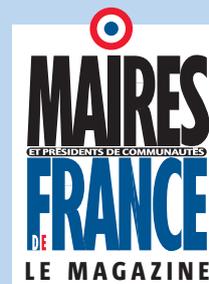
Voir sur www.amf.asso.fr



1^{es} journées de l'énergie

Du 29 au 31 mars 2013, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie organise les 1^{es} journées de l'énergie, l'un des grands rendez-vous du débat sur la transition énergétique, en ouverture de la semaine du Développement durable. Les entreprises de l'énergie et les collectivités sont invitées à ouvrir les portes de leurs installations au grand public. Ce seront des opérations portes ouvertes comparables à des journées du patrimoine de l'énergie.

CONTACT www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr



DOSSIER

Copropriétés dégradées : prévenir et traiter

POLITIQUES

Relations financières État-collectivités

TERRITOIRES

Les aéroports régionaux

INITIATIVES

Publicité extérieure : la réforme expliquée



L'AMF sur Twitter

@_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/_amf

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Conseil national du numérique :

Nicolas Bonneau, maire de la Chapelle-Saint-Mesmin - 45 ; Pascale Luciani-Boyer, adjointe au maire de Saint-Maur des Fossés - 94

Conseil National du Bruit :

David Martineau, adjoint au maire de Nantes - 44 ; Régine Lange, adjointe au maire de Toulouse - 31 ; Denis Merville, maire de Sainneville - 76 ; Dominique Dord, maire d'Aix-les-Bains - 73 (titulaires) ; René Dutrey, adjoint au maire de Paris - 75 ; Roland Ries, maire de Strasbourg - 67 ; Jean-François Husson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Nancy - 54 ; Alain Suguenot, maire de Beaune - 21 (suppléants)

AGENDA DES AD

4-5 AVRIL

- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Orientales

5 AVRIL

- Assemblée générale des maires de Vendée

6 AVRIL

- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Atlantiques

10 AVRIL

- Assemblée générale des maires de l'Allier

13 AVRIL

- Assemblée générale des maires des Deux-Sèvres

- Assemblée générale des maires de la Manche

16 MAI

- Assemblée générale des maires du Nord

- Assemblée générale des maires de l'Aude*

8 JUIN

- Assemblée générale des maires du Loir-et-Cher

14 JUIN

- Assemblée générale des maires de la Charente

15 JUIN

- Assemblée générale des maires du Loiret

* En présence de Jacques Pélissard

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 300, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli.

Avec le concours des services de l'AMF -

Conception graphique CREAPRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA,

51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Delphimages/Fotolia, p.1